Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502370-20251217-D2025_65-DE

Renac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Date de convocation et affichage : le 10 décembre 2025

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
12	9	2	11

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
11	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 20 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Patrick Baudy, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick **Baudy**- Mme Soizic **Strouble**- M. Damien **Guillas** – Mme Anne **Patault** - M. André **Chevalier** – Mme Clarisse **Frangeul** - Mme Sylvie **Morisseau** - M. Joël **Robert** - M. Yves **Sorin** -
Absents excusés : Mme Cécile **Trotel** – M. Philippe **Dardy** -
Absent : M. Kenny **Mesnil**

Pouvoirs : Mme Cécile Trotel à M. Damien Guillas – M. Philippe Dardy à Mme Anne Patault

Secrétaire de séance : Mme Clarisse Frangeul

D2025-065 : Convention d'occupation de la Maison Madeleine

La maison Madeleine est désormais terminée.

Il convient de valider les conventions d'occupation du tiers-lieu « Maison de Madeleine ».

- D'une part la convention d'utilisation permanente du café associatif Madeleine entre la Commune de Renac et l'Association LE FAR

- D'autre part les conventions d'utilisation ponctuelle et récurrente du tiers lieu (étage de la Maison Madeleine) entre la Commune de Renac et les usagers* du Tiers Lieu

  *Utilisateur (associations, particuliers ou structures privées)

Les conditions d'utilisation ont été définies dans les conventions ci-annexées

Après discussion, le Conseil municipal :

- Approuve les conventions d'occupation de la Maison Madeleine telles que présentées en annexe ;
- Donne pouvoir au Maire ou à son représentant, pour signer tout document et prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance le 17 décembre 2025

Le Maire
Patrick Baudy

MAIRIE DE RENAC

Le secrétaire de séance
Clarisse Frangeul